

REPUBLIQUE FRANCAISE

<p>dossier n° DP 021 210 18 B0012</p> <p>date de dépôt : 07 juin 2018</p> <p>demandeur : Monsieur BURET Jean-Pierre</p> <p>pour : Construction d'un appentis</p> <p>adresse terrain : 10 LOT du l'Opinpin lieu-dit l'Opinpin, à Créancey (21320)</p>
--

Commune de Créancey

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Créancey

A 2018 - 40

Le maire de Créancey,

Vu la déclaration préalable présentée le 07 juin 2018 par Monsieur BURET Jean-Pierre demeurant 10 LOT du l'Opinpin lieu-dit l'Opinpin, Créancey (21320);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Construction d'un appentis ;
- sur un terrain situé 10 LOT du l'Opinpin lieu-dit l'Opinpin, à Créancey (21320) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme .

Vu l'accord de l'architecte des bâtiments de France en date du 3 juillet 2018 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 7 juin 2018.

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Créancey, le 12 juillet 2018

Le maire,
Jocelyn CHAPOTOT

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.